

## SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 1<sup>er</sup> juin 2020 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

### Présences par visioconférence :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents par visioconférence :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **20-06-418 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 1<sup>er</sup> juin 2020 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1756.02 / Travaux de construction d'un poste de suppression et du prolongement du réseau d'aqueduc de la rue Chicoine / Règlement no 1756

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
  - 2.1 Séance ordinaire du 19 mai 2020 et séance extraordinaire du 22 mai 2020
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 22 mai 2020
  - 3.2 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.2 Bail / Vidéotron Infrastructures inc. / Tour de télécommunications / Lot 1 546 145 / 205, rue Valois / Autorisation de signature
- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 8 mai 2020
- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
  - 7.2 Service du génie et de l'environnement / Confirmation de poste / Directrice
  - 7.3 Service des eaux / Embauche / Opérateur d'usine de traitement de l'eau potable
  - 7.4 Service des travaux publics / Embauche / Contremaître – Mécanique
  - 7.5 Service de sécurité incendie / Nomination / Pompiers
  - 7.6 Service de sécurité incendie / Embauche / Pompier

7.7 Service du génie et de l'environnement / Confirmation de poste / Dessinateur – Génie civil

**8. Communications**

**9. Informatique et géomatique**

**10. Sports et loisirs**

**11. Culture et vie communautaire**

**12. Protection publique**

**13. Travaux publics**

13.2 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020

13.3 Financement / Remplacement des portes principales de l'entrée de la bibliothèque

**14. Eaux**

14.1 Mandat à l'union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Pass 10 / Appel d'offres n° CHI-20212022 / 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022

**15. Génie**

15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1728.05 / Travaux de pavage, bordures et trottoir sur une partie de l'avenue André-Chartrand, entre l'avenue Marier et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n° 1728

15.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1770.09 / Travaux de réhabilitation de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et de la surface de roulement et d'aménagement d'une voie cyclable sur la rue Sainte-Madeleine / Règlement n° 1770

15.5 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-18-28 / Entrepreneur général / Réaménagement des feux de circulation et ajout d'une voie de virage à gauche à l'intersection est des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes

15.6 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1766.09 / Prolongement de la piste cyclable de la rue Henry-Ford

**16. Aménagement du territoire**

16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 mai 2020

16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 mai 2020

16.7 Dérogation mineure / 118, rue des Œillets / Porte-à-faux / Lot 3 412 453 / Zone H1-431 / CCU n° 20-05-62

16.8 Dérogation mineure / 266, avenue Marier / Piscine creusée en cour avant secondaire / Lot 1 544 828 / Zone H1-612 / CCU n° 20-05-63

16.10 Adoption de résolution / PPCMOI / Rue Boileau et boulevard de la Gare / Projet résidentiel / Lots 4 418 875 et 5 629 332 / Zone H5-305 / CCU n° 19-11-178

16.11 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 180 et 190, rue Joseph-Carrier / Usages commerciaux et de services / Lots 6 286 131 et 6 286 132 / Zone I2-128 / CCU n° 20-04-36

**17. Environnement**

**18. Réglementation**

18.1 Adoption / Règlement n° 1709-10 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs à la reproduction de documents et au contrôle animal

**19. Direction générale**

19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus
21. Période de questions – Cityens
22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

**20-06-419 Adoption des procès-verbaux**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- séance ordinaire du 19 mai 2020;
- séance extraordinaire du 22 mai 2020.

« ADOPTÉE »

**20-06-420 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 22 mai 2020**

Le directeur général Olivier Van Neste mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 22 mai 2020 et il en résume les décisions prises.

**20-06-421 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions jusqu'à 15 h aujourd'hui.

**20-06-422 Bail / Vidéotron Infrastructures inc. / Tour de télécommunications / Lot 1 546 145 / 205, rue Valois / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le bail en vigueur entre la Ville et Vidéotron S.E.N.C., opérant maintenant sous le nom de Vidéotron Infrastructures inc., pour la location d'un espace sis au 31, avenue de la Fabrique (tour d'eau) pour des antennes de réception et de transmission, des montures et des structures de support d'antenne;

CONSIDÉRANT la demande formulée par le locataire à l'effet d'ajouter de l'équipement sur ledit emplacement;

CONSIDÉRANT que pour des considérations techniques, la Ville n'autorise plus l'ajout d'équipements ou d'antennes sur la tour d'eau;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau site a été identifié pour permettre la construction et l'exploitation d'une tour de télécommunications par Vidéotron Infrastructures inc., lequel est situé au 205, rue Valois (lot 1 546 145) et appartient à la Ville;

CONSIDÉRANT que le site retenu permettra la desserte efficace du réseau de télécommunication des utilisateurs avoisinants;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un bail d'une durée de dix ans prévoyant trois options de prolongation pour une période supplémentaire de dix ans chacune, avec Vidéotron Infrastructures inc., pour la location d'une partie de terrain sis sur le lot 1 546 145, portant l'adresse du 205, rue Valois, et ce, en contrepartie d'un loyer de base annuel de 13 500 \$, taxes applicables non comprises, auquel s'ajoute un loyer annuel de 6 500 \$, taxes applicables non comprises, pour tout opérateur additionnel, autre que le locataire, qui installe un abri sur les lieux loués, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**20-06-423 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 8 mai 2020**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 8 mai 2020 totalisant un montant de 592 170,25 \$.

**20-06-424 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 20 mai 2020.

« ADOPTÉE »

**20-06-425 Service du génie et de l'environnement / Confirmation de poste / Directrice**

CONSIDÉRANT la résolution 19-10-930;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Olivier Van Neste, directeur général datée du 5 mai 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M<sup>me</sup> Christine Ouimet dans son poste de directrice du Service du génie et de l'environnement;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Ouimet.

« ADOPTÉE »

**20-06-426 Service des eaux / Embauche / Opérateur d'usine de traitement de l'eau potable**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 15 mai 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Alex Carpentier au poste régulier d'opérateur d'usine de traitement de l'eau potable au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 2 juin 2020, au salaire prévu à l'annexe C - classe 8, de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-06-427 Service des travaux publics / Embauche / Contremaître – Mécanique**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 20 mai 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine l'embauche de M. Frédéric Leroux au poste régulier de contremaître – Mécanique au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 30 mai 2020, au salaire prévu à l'annexe B (classe 14 - échelon 6) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres, le tout selon les conditions énoncées à ladite Entente;

QUE M. Leroux ait une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-06-428 Service de sécurité incendie / Nomination / Pompiers**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 19 mai 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la nomination de MM. Mathieu Laberge, Yann Blais et Simon Auger aux postes de pompier à temps complet au sein du Service de sécurité incendie, et ce, respectivement à compter du 7 juin, 8 juin et du 11 juin 2020, au salaire prévu à l'échelle salariale incluse à la convention collective des pompiers (annexe C), le tout en conformité avec les conditions énoncées à ladite convention;

QUE MM. Laberge, Blais et Auger auront une période de probation de six mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de leur supérieur immédiat, ils pourront être confirmés dans leur poste;

ET QUE des félicitations soient transmises à MM. Laberge, Blais et Auger;

Certificat de crédits suffisants émis.

**20-06-429 Service de sécurité incendie / Embauche / Pompier**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection en date du 20 mai 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'embauche de M. Francis Descoteaux au poste de pompier à temps complet au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 8 juin 2020, au salaire prévu à l'échelle salariale incluse à la convention collective des pompiers (annexe C – échelon 1), le tout en conformité avec les conditions énoncées à ladite convention;

QUE M. Descoteaux aura une période d'essai de douze mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Descoteaux;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-06-430 Service du génie et de l'environnement / Confirmation de poste / Dessinateur – Génie civil**

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-1010;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M<sup>me</sup> Christine Ouimet, directrice du Service du génie et de l'environnement, et de M. Sylvain Charland, chef de division – Génie, datée du 20 mai 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Martin Rochon dans son poste de dessinateur – Génie civil;

QUE des félicitations soient adressées à M. Rochon.

« ADOPTÉE »

**20-06-431 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-1012, adoptée le 18 novembre 2019, par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour la fourniture d'abat-poussière liquide pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Somavrac (c.c.) inc. le contrat pour la fourniture d'abat-poussière liquide pour le territoire de la Montérégie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifiée l'adjudication du contrat à Somavrac (c.c.) inc. pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat-poussière en solution de chlorure de calcium liquide 35 % en vrac pour l'année 2020, et ce, pour un prix unitaire de 0,3155 \$/litre, excluant les taxes applicables;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-06-432 Financement / Remplacement des portes principales de l'entrée de la bibliothèque**

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement de toute dépense par le fonds de roulement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 50 000 \$, incluant les taxes applicables, pour la fourniture et l'installation des matériaux et des équipements liées au remplacement des portes principales de la bibliothèque municipale, et ce, incluant les travaux connexes;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur un période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-06-433 Mandat à l'union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Pass 10 / Appel d'offres n° CHI-20212022 / 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022**

CONSIDÉRANT la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, chaux calcique hydratée, charbon activé et silicate de sodium N;

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une municipalité (ou régie intermunicipale) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le Pass 10 dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20212022 mis en place par l'UMQ couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022 et visant l'achat de Pass 10 nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au le 31 décembre 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1,6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5 % pour les celles non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

**20-06-434 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1728.05 / Travaux de pavage, bordures et trottoir sur une partie de l'avenue André-Chartrand, entre l'avenue Marier et le chemin de fer du Canadien Pacifique / Règlement n° 1728**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de pavage, bordures, trottoir et construction d'une piste cyclable sur une partie de l'avenue André-Chartrand, entre l'avenue Marier et le chemin de fer du Canadien Pacifique, sept soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 19 mai 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par Groupe Civitas inc., les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-20-R1728.05;

CONSIDÉRANT l'article 1.1.2 du cahier des charges administratives particulières du projet réservant au maître de l'ouvrage le droit de faire exécuter les travaux en entier ou en partie ou d'annuler entièrement le projet ou certaines parties du projet sans encourir de frais de la part du ou des soumissionnaires ni de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que cette section de rue se termine en impasse, que la présence d'une voie cyclable sur cette section n'apparaît pas sur le plan directeur des voies cyclables de la Ville, ni n'améliore le transit d'un secteur de la Ville à un autre;

CONSIDÉRANT que le retrait des travaux de la piste cyclable ne crée aucune iniquité à l'égard du plus bas soumissionnaire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Pavages Théorêt inc., 1080, rue principale, Saint-Zotique (Québec), J0P 1Z0, uniquement pour les travaux de pavage, bordures et trottoir sur une partie de l'avenue André-Chartrand, entre l'avenue Marier et le chemin de fer du Canadien Pacifique, et ce, pour un montant de 619 365,44 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-06-435 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1770.09 / Travaux de réhabilitation de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et de la surface de roulement et d'aménagement d'une voie cyclable sur la rue Sainte-Madeleine / Règlement n° 1770**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de l'aqueduc, de l'égout sanitaire et de la surface de roulement et d'aménagement d'une voie cyclable sur la rue Sainte-Madeleine, sept soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 19 mai 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par le Service du génie et de l'environnement, six des sept soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-20-R1770.09;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence Construction J.P. Roy inc., 315, boulevard de Melocheville, Beauharnois (Québec), J6N 0M7, pour les travaux de réhabilitation de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, et de la surface de roulement et d'aménagement d'une voie cyclable sur la rue Sainte-Madeleine, et ce, pour un montant de 1 084 186,68 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-06-436 Ordre de changement n° 4 / Appel d'offres n° 401-110-18-28 / Entrepreneur général / Réaménagement des feux de circulation et ajout d'une voie de virage à gauche à l'intersection est des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 4 de l'entrepreneur général relié au projet « Réaménagement des feux de circulation et ajout d'une voie de virage à gauche à l'intersection des boulevards de la Gare et de la Cité-des-Jeunes – appel d'offres n° 401-110-18-28 » totalisant un montant de 1 900 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-06-437 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-20-R1766.09 / Prolongement de la piste cyclable de la rue Henry-Ford**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour le prolongement de la piste cyclable de la rue Henry-Ford, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 25 mai 2020 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par Les Services EXP inc., les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-20-R1766.09;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction J.P. Roy inc., 315, boulevard de Melocheville, Beauharnois (Québec), J6N 0M7, pour le prolongement de la piste cyclable de la rue Henry-Ford, et ce, pour un montant de 89 622,88 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-20-R1766.09;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**20-06-438 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 13 mai 2020**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 13 mai 2020.

« ADOPTÉE »

**20-06-439 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 13 mai 2020**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 13 mai 2020 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 20-05-57	59, rue de l'Hôtel-de-Ville / Changement du revêtement extérieur et des fenêtres / Lot 1 546 420 / Zone H1-525
CCU n° 20-05-58	131, rue Bellerive / Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée / Lot 1 546 671 / Zone H1-839
CCU n° 20-05-59	189, rue Meloche / Rénovation extérieure de la résidence / Lots 1 546 826 et 1 870 669 / Zone H1-839

CCU n° 20-05-60	262, chemin des Chenaux / Construction résidentielle unifamiliale isolée / Lot 5 307 417 / Zone H1-225
CCU n° 20-05-64	18, avenue Saint-Henri / Enseigne sur poteau communautaire / Lot 1 546 487 / Zone C2-704

« ADOPTÉE »

**20-06-440 Dérogation mineure / 118, rue des Œillets / Porte-à-faux / Lot 3 412 453 / Zone H1-431 / CCU n° 20-05-62**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 118, rue des Œillets;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-05-62 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'avis publié sur le site Internet de la Ville le 15 mai 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucun appel n'a été reçu à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 118, rue des Œillets, afin d'autoriser une marge avant de 6,77 mètres pour le porte-à-faux en dérogation à l'article 2.3.6.2.13 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une marge avant minimale de 7 mètres.

« ADOPTÉE »

**20-06-441 Dérogation mineure / 266, avenue Marier / Piscine creusée en cour avant secondaire / Lot 1 544 828 / Zone H1-612 / CCU n° 20-05-63**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 266, avenue Marier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-05-63 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'avis publié sur le site Internet de la Ville le 15 mai 2020;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucun appel n'a été reçu à cet effet;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 266, avenue Marier, afin d'autoriser une piscine creusée en cour avant secondaire d'un terrain d'angle dont la cour arrière donne sur le lot intérieur en dérogation à l'article 2.2.19.1.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une piscine en cour avant secondaire lorsque la cour arrière de deux terrains d'angle ne donnent pas l'une vis-à-vis l'autre.

« ADOPTÉE »

**20-06-442 Adoption de résolution / PPCMOI / Rue Boileau et boulevard de la Gare /  
Projet résidentiel / Lots 4 418 875 et 5 629 332 / Zone H5-305 /  
CCU n° 19-11-178**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise sur les lots 4 418 875 et 5 629 332;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet intégré résidentiel;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 19-11-178 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 17 février 2020 par la résolution 20-02-154;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT que le second projet de résolution a été adopté avec changements à une séance tenue le 4 mai 2020 par la résolution 20-05-355, laquelle est modifiée par un procès-verbal de correction datée du 12 mai 2020;

CONSIDÉRANT que le projet résidentiel déroge, pour l'ensemble du projet, à certains articles du Règlement de zonage n° 1275, soit;

- de permettre la présence de bâtiments principaux possédant une hauteur maximale de 4 étages, alors que la hauteur minimale prévue à la réglementation est de 10 étages (Règlement de zonage n° 1275, annexe 1, grille des usages et des normes H5-305);
- de permettre la présence de bâtiments principaux possédant une marge de recul avant minimale de 5,1 mètres, alors que la marge de recul avant minimale prévue à la réglementation est de 7 mètres (Règlement de zonage n° 1275, annexe 1, grille des usages et des normes H5-305);
- de permettre l'absence d'espace pour le chargement et le déchargement des véhicules, alors que le minimum prévu à la réglementation pour une habitation multifamiliale est d'un espace par bâtiment (Règlement de zonage n° 1275, sous-article 2.2.16.3.1.2);
- de permettre la présence d'un bâtiment principal possédant une marge de recul latérale de 5,1 mètres, alors que la marge de recul latérale minimale prévue à la réglementation est de 8,23 mètres (Règlement de zonage n° 1275, sous-article 2.3.4.3);
- de permettre la présence de 2 bâtiments principaux possédant une marge de recul arrière de 6,6 mètres, alors que la marge de recul arrière minimale prévue à la réglementation est de 16,46 mètres (Règlement de zonage n° 1275, sous-article 2.3.5.2);

CONSIDÉRANT le dépôt d'un plan produit par les firmes d'architectes DKA et d'architecture de paysage Atelier espace B daté du 17 mars 2020 et d'un plan d'implantation préliminaire produit par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, dossier B19-321, minute 26 025, daté du 11 mars 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents

(Mesdames Josée Clément, Jasmine Sharma et Diane Morin ayant voté contre)

QUE soit adoptée la résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI à l'égard de la propriété sise sur les lots 4 418 875 et 5 629 332, le tout tel que présenté sur les documents suivants :

- plans produits par les firmes d'architectes DKA et d'architecture de paysage Atelier espace B, dossiers 19164 et 19164B, datés des 13 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 2 octobre, 15 novembre 2019 et 17 mars 2020;
- plan d'implantation préliminaire produit par Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, dossier B19-321, minute 26 025, daté du 11 mars 2020;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**20-06-443 Adoption de second projet de résolution / PPCMOI / 180 et 190, rue Joseph-Carrier / Usages commerciaux et de services / Lots 6 286 131 et 6 286 132 / Zone I2-128 / CCU n° 20-04-36**

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard des propriétés sises aux 180 et 190, rue Joseph-Carrier;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de construction de deux bâtiments à caractère commercial et industriel servant à la location de petits espaces de travail pour les petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 20-04-36 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 avril 2020;

CONSIDÉRANT que le premier projet de résolution a été adopté à une séance tenue le 4 mai 2020 par la résolution 20-05-346, laquelle est corrigée par un procès-verbal daté du 8 mai 2020;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'arrêté 2020-033 datée du 7 mai 2020, l'assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite tenue du 12 au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 27 mai 2020 à 16 h 30;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement n° 1740, un second projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la réalisation d'un projet à vocation commerciale et industrielle sur les propriétés situées aux 180 et 190, rue Joseph-Carrier, sises respectivement sur les lots 6 286 132 et 6 286 131 dans la zone I2-128, le tout tel que présenté dans le document intitulé : « Demande de PPCMOI – Renseignements à fournir », produit par la firme PlaniURB, en date du 3 septembre 2019, et ce, aux conditions suivantes :

- que la vente au détail des produits fabriqués ou usinés à l'intérieur d'un établissement soit faite sur une superficie n'excédant pas 15 % de la superficie de plancher de cet établissement;
- que les usages suivants soient prohibés :
  - les commerces de vente au détail;
  - les commerces d'hébergement;
  - les commerces de divertissement;
  - les commerces de restauration;
  - les commerces liés à la réparation des véhicules;
  - les commerces de gaz et de produits pétroliers;
  - les commerces de culture hydroponique;
  - les industries générant des incidences fortes sur l'environnement;
  - les entrepôts;
- que la liste complète des locataires présents dans les locaux de chacun des bâtiments soit déposée deux fois par année, soit les ou avant les 31 juillet et 31 décembre;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**20-06-444 Adoption / Règlement n° 1709-10 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services et activités / Frais relatifs à la reproduction de documents et au contrôle animal**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1709-10 a été déposé à une séance tenue le 19 mai 2020;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1709-10 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajouter les frais relatifs à la reproduction de documents et au contrôle animal ».

« ADOPTÉE »

**20-06-445 Autorisations de la Direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 20 mai 2020.

« ADOPTÉE »

**20-06-446 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**20-06-447 Période de questions – Citoyens**

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

**20-06-448 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 21 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier